

64127 1.1.1
COMMUNE D'ORON-LE-CHATEL

PLAN DES ZONES

1:5000

Oron-la-Ville, le 24 novembre 1980
Fr. CORBOZ, géomètre officiel.

Fr. Corboz

Ce plan abroge le plan des zones approuvé par le Conseil d'Etat le 26 novembre 1965.

Approuvé par la Municipalité

le 28 décembre 1980

Le Syndic: Le Secrétaire:

B. Blumey D. Chouat

Adopté par le Conseil général

dans sa séance

du 04 juin 1981

Le Président: Le Secrétaire:

C. Halperin M. Roche

Soumis à l'enquête publique

du 5.01 au 5.02.1981

l'attestent

au nom de la Municipalité

Le Syndic: Le Secrétaire:

B. Blumey D. Chouat

Approuvé par le Conseil d'Etat

du canton de Vaud

Lausanne, le 29 JUIL. 1981

L'atteste le Chancelier:

M. Ammi



LEGENDE

- Zone du village
- Zone de villas
- Zone intermédiaire
- Zone agricole
- Zone de protection des sites et de verdure
- Forêts
- Secteur "S." de protection des eaux
- Limite cantonale
- Limite communale